



AMIENS



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63

@ 80@unsa-education.org

DÉCLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTSD DU 8 FÉVRIER 2021

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Environ 1000 élèves en moins annoncés dans le département à la rentrée 2021, une dotation de 10 postes supplémentaires, tout devrait aller mieux dans les écoles à la rentrée prochaine avec un P/E qui présente un progrès significatif. Pourtant, les documents préparatoires à cette réunion du CTSD du 8 février 2021 sont très loin de nous exposer une situation aussi favorable.

40 fermetures de classes proposées et 31 ouvertures

Toutes les situations de fermeture ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Ainsi, dans 8 écoles, l'effectif moyen par classe après fermeture s'établit à moins de 20 élèves. Pour 8 autres, on passe par contre à des moyennes supérieures à 24 voire 25 élèves.

S'agissant des ouvertures, près de la moitié d'entre elles concernent des dédoublements de grande section en éducation prioritaire.

Dans ces écoles relevant de l'éducation prioritaire, les documents ne nous présentent pas les moyennes hors classe à effectif réduit. Les chiffres sont donc trompeurs et masquent le fait qu'il subsistera à la rentrée des classes à plus de 25 élèves en REP+, notamment sur le cycle 3.

Malgré la baisse démographique et la création de 10 postes supplémentaires dans notre département, les moyens ne sont toujours pas suffisants pour que les mandats de l'UNSA Education en la matière s'appliquent. En effet, nous exigeons une dotation qui permette la limitation de toutes les classes à 20 élèves en éducation prioritaire et à 25 élèves hors éducation prioritaire. C'est pourquoi nous défendrons spécifiquement certaines situations qui ne correspondent pas à ces critères lors de cette réunion.

Un peu plus de 5 postes pour les décharges de direction

Un peu d'oxygène pour 22 directrices et directeurs d'école qui vont voir leur régime augmenter de 33 à 50% pour les écoles à 9 classes et de 50 à 75% pour celles à 13 classes. C'est une première étape qui nécessite d'être poursuivie au cours des prochaines années. Le SE-Unsa a ainsi présenté au ministère un plan de montée en charge sur 5 ans concernant l'augmentation des différents régimes de décharge et rappelé l'exigence d'une assistance administrative telle qu'elle est toujours prévue par le protocole de 2006, voire, pour les directrices et directeurs des plus grosses écoles, d'une nouvelle aide statutaire à créer.

Parmi les 3,5 postes pris sur la dotation départementale affectée à l'école inclusive, l'ouverture d'un poste de Psychologue de l'Education Nationale spécialité « éducation, développement et apprentissages » est évidemment une bonne chose. Nous saluons également la pérennisation du poste provisoire à l'IME d'Albert ainsi que la mise à disposition d'un demi-poste à la MDPH étant donné les besoins en la matière. Concernant l'ouverture d'un poste au service de l'école inclusive, pouvez-vous nous indiquer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, quelles seraient les missions précises de cet enseignant ?

4 postes pour des missions de formateurs

2 mi-temps de "Formateur académique" sont créés, ainsi que 2 mi-temps "Formation initiale et continue". Pourrions-nous connaître les missions précises des enseignants qui occuperont ces postes ? S'agira-t-il de demi-postes à profil tels que nous en connaissons déjà sur d'autres missions ?

La création de 2 mi-temps CPD Mathématiques et CPD Français que nous n'hésitons pas à mettre en parallèle avec la fermeture d'un mi-temps CPD Arts Visuels. En effet, ces mesures sont bien à l'image des priorités ministérielles. Ces mi-temps créés ont-ils vocation à compléter les mi-temps des enseignants qui disposent déjà d'un mi-temps sur ce type de mission ou seront-ils alloués à d'autres ?

D'après nos calculs, et compte tenu du fait que vous avez également prévu d'abonder la brigade de remplacement de 2 postes, la marge de manœuvre dont vous disposeriez si ce projet se concrétisait à l'issue du CDEN serait de 5 postes. Marge évidemment insuffisante pour appliquer les mesures issues des priorités ministérielles sans dégrader les conditions d'enseignement et d'apprentissage à certains endroits.

Pour conclure, et même si ce n'est pas en rapport avec l'ordre du jour, nous ne pouvons pas ne pas aborder, une nouvelle fois, la question du maintien des animations pédagogiques en présentiel, notamment celles relatives aux plans français et maths.

En effet, nous considérons toujours que votre décision d'adresser des convocations en présentiel et regrouper des enseignants issus de secteurs géographiques différents et plus ou moins éloignés est un non-sens en cette période où le gouvernement ne cesse d'appeler à la responsabilité pour freiner la progression de l'épidémie. A plusieurs reprises, vous nous avez expliqué, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que les demandes des enseignants qui souhaiteraient suivre ces formations en distanciel seraient examinées avec bienveillance. Or, jamais cette possibilité n'est proposée aux enseignants qui reçoivent une convocation en présentiel. C'est pourquoi, le SE-UNSA, le SNUIPP-FSU, le SNUDI-FO et le SGEN-CFDT ont alerté Madame la Préfète de la Somme à ce sujet le 4 février 2021.